

Simplifier et généraliser les télé-procédures c'est faciliter la vie des entreprises !

Les organismes de protection sociale réunis au sein du GIP-MDS ont développé le portail **net-entreprises.fr** qui compte plus de 2,4 millions d'entreprises inscrites.

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables a, quant à lui, développé le portail **jedeclare.com** œuvrant avec les autres portails télé-déclaratifs au service de la profession, pour les 2,2 millions d'entreprises qu'accompagnent les experts-comptables.

L'interconnexion des portails télé-déclaratifs simplifie les télé-procédures et permet aux entreprises de gagner en praticité, en efficacité et en sécurité.

Un accord pour renforcer la compétitivité des entreprises !